Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Conservative

Catégorie de parts : P (ISIN : FR0010645515)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : https://fr.swisslife-am.com

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés. Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 20 mai 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Classification : Actions internationales.

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif de gestion du Fonds vise à battre, net de frais, sur des périodes glissantes de 5 ans, la performance de l'indice MSCI Europe Minimum Volatility (EUR), dividendes net réinvestis. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) de manière significative.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du fonds repose une sélection des titres qui vise à obtenir la combinaison de titres dont le risque de volatilité ex-ante est plus faible compte tenu de l'univers de départ et des conditions de marché. Le modèle mathématique qui permet la sélection des titres est basé sur des contraintes de constructions qui se listent de la manière suivante : détention minimum et maximum par titres déterminé en fonction du poids dans l'univers de départ et de leur niveau de risque, liquidité des titres (pas plus de 20% du volume médian constaté depuis 4 semaines), univers d'investissement : 600 plus grandes sociétés de l'Union Européenne, du Royaume Uni, de la Suisse et de la Norvège, en termes de capitalisation. L'objectif est de construire et gérer un portefeuille présentant un risque de volatilité plus faible que son univers d'investissement. A cela, la société de gestion a défini des exclusions dans trois domaines : réglementaire (par exemple, armes controversées), sectoriel (par exemple, charbon thermique) et normatif (par exemple, violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies). En complément, le fonds applique également les exclusions prévues au a) à g) de l'article 12(1) définies au règlement délégué de la Commission (UE) pour les indices de référence de l'UE alignés sur "l'Accord de Paris" (communément appelé « Paris-Aligned Benchmarks (PAB)). Le processus d'investissement du fonds repose sur une approche en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination d'un minimum de valeurs les moins bien notées telles que détaillées dans le prospectus). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers est appliquée. Ces indicateurs doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier. Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type «best-in-universe» visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Par ailleurs, le Fonds investit au minimum 5 % de son actif net dans des investissements répondant à la définition d'investissements durables de la Société de gestion. Au moins 90 % des investissements du fonds, à l'exception des liquidités sous forme de dépôts d'espèce, sont sélectionnés par la société de gestion sur la base des approches significatives détaillées ci-dessus etdans le prospectus du fonds. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la société de Gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbones et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du fonds telles que détaillées dans le prospectus sont, d'une part, celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de notation ESG, et d'autre part, celles qui sont liées à l'identification des investissements durables (1/ analyse par MSCI des engagements pris par les entreprises en matière de neutralité carbone, 2/ modèle propriétaire de notation des principales incidences négatives qui doit pallier l'insuffisance de données pour certaines incidences). Le fonds est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net dans des actions des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, de tous les secteurs d'activité, sans zone géographique prépondérante. Le Fonds pourra être exposé pour 20% maximum dans des valeurs d'autres pays (notamment se trouvant dans les zones géographiques suivantes : l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique), principalement des moyennes (entre 1 et 5 milliards d'euros) et grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'euros), sans contraintes sectorielles ainsi que dans des titres assimilés à des actions. La limite maximale d'investissement en petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) est de 10% de l'actif net. L'exposition au risque actions est au minimum de 75% et au maximum de 140%.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des OPC selon les modalités décrites dans le prospectus du fonds.

Instruments dérivés : autorisés dans la limite de 100% maximum de l'actif. Le gérant peut, de manière discrétionnaire, par le biais de futures, options et swaps, exposer de manière provisoire et/ou couvrir le portefeuille aux/contre les risques actions. Le risque de change est couvert de manière systématique.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : prêt et emprunts de titres autorisés jusqu'à 30% de l'actif net.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant une valorisation de son capital, sur une période glissante de cinq (5) ans, par le biais d'une exposition au marché des actions de la zone euro. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

Dépositaire du produit : SwissLife Banque Privée

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand à l'adresse https://fr.swisslife-am.com ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 2 **3** 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés et opérations de financement sur titres, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années Exemple d'investissement : EUR 10 000		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 années**
Scénarios			
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 620 EUR**	**4 780 EUR**
	Rendement moyen chaque année	-43,8%	-13,7%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 400 EUR**	**10 150 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	-16,0%	0,3%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 280 EUR**	**12 540 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	2,8%	4,6%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**12 270 EUR**	**15 570 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	22,7%	9,3%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI Europe Minimum Volatility (EUR)) entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI Europe Minimum Volatility (EUR)) entre février 2018 et février 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : MSCI Europe Minimum Volatility (EUR)) entre mars 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	481 EUR	1 307 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,5% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,1% avant déductions des coûts et de 4,6% après cette déduction.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous informera de ce montant.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (3,0% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 3.0 % du montant investi / 300 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	1,6% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	158 EUR
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	23 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Le fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 15h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 2 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) et peut utiliser le swing pricing afin de protéger les porteurs des coûts de réaménagement du portefeuille lorsque surviennent des souscriptions ou des rachats nets importants. Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, Tour la Marseillaise, 2 bis, boulevard Euroméditerranée, Quai d'Arenc - CS 50575, 13236 Marseille Cedex 02. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html. Le Fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 01/03/2024).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse : https://invest.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010645515_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse : https://invest.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010645515_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : http://www.amf-france.org.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.